

Un joli devoir de vacances pour le Conseil d'État

L'invité

Christophe Raymond

Directeur
du Centre
patronal



Une année après l'élection du gouvernement vaudois, on n'est guère avancé à propos de ses velléités s'agissant du principal motif qui a valu le basculement de sa majorité: la promesse d'une diminution d'impôts. Le Programme de législature indique à cet égard deux directions, dont on espère la concrétisation.

La première consiste à veiller à la compétitivité du canton dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme Globe. Sur ces questions relatives à l'imposition des personnes morales, la mesure annoncée consiste à «améliorer la fiscalité des start-up et «scale-up». Cela annonce à n'en pas douter un aménagement de l'impôt sur le capital, le principal qui frappe ce type de sociétés. On attend les propositions.

Elles sont plus encore espérées dans le domaine de l'imposition des personnes physiques. Le Programme de législature est là aussi encourageant puisqu'il indique vouloir «soulager» les contribuables afin d'«améliorer le pouvoir d'achat de la population». Avec cette précision que la réforme devra concerner l'impôt sur le revenu et celui sur la fortune, ce dernier élément étant essentiel s'agissant de notre compétitivité économique. L'imposition de l'outil de travail au titre de la fortune - une spécialité suisse - atteint dans le canton de Vaud des niveaux qui pénalisent les entrepreneurs.

Depuis ces déclarations d'intention gouvernementales, il est survenu un événement politique de première importance: l'aboutissement spectaculaire de l'initia-

tive «Baisse d'impôts pour tous», qui prévoit une diminution de 12% de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune. Appuyé par plus de 28'000 signatures, le texte doit donner une impulsion décisive à nos autorités politiques. Celles-ci se disent sensibles à la situation comparativement calamiteuse dans laquelle se trouvent les citoyens contribuable vaudois? L'initiative leur offre l'occasion d'une réponse simple, équitable, équilibrée, pérenne et modérée.

«À la rentrée, on attend de nos autorités des propositions volontaristes en matière de fiscalité.»

La proposition est simple parce qu'elle signifie que chaque contribuable verra sa facture diminuée du même pourcentage. Elle est équitable parce qu'elle n'invente pas de nouvelles franchises ou déductions qui créent ou agrandissent des niches fiscales. Elle est équilibrée parce qu'elle ne produit aucun effet négatif sur les communes. Pérenne, aussi, contrairement à une diminution du coefficient d'impôt, celui-ci pouvant être modifié chaque année par le Grand Conseil. Enfin, l'initiative est modérée. Si elle est acceptée, l'imposition des personnes physiques vaudoises sera un peu moins extrême qu'aujourd'hui mais restera bien supérieure à celle pratiquée en moyenne par les autres cantons.

Nos responsables politiques savent tout cela, comme ils savent l'urgence qu'il y a de soulager des contribuables qui sont de plus en plus las qu'on les mène en bateau.